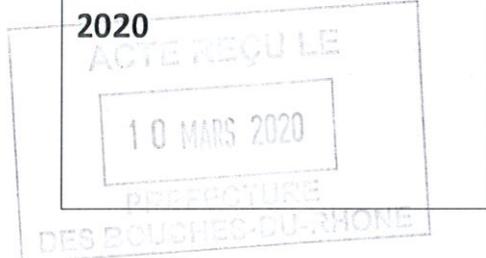


EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 6 mars 2020

N° : 1769

Programme d'actions
2020



Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Christian Mounier (CD 84), Jean-François Luc (CR)

Excusés : Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD83), Jean-Guy Di Giorgio (CD83), Laure Comte-Berger (CD84), Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR)

Participaient également : Michel Bourrely (CD13), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Philippe Vitel(CR), Pascale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Yves Le Trionnaire (ADEME), Annick Mièvre, Philippe Pierron (AdE), Paul Burro (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Thomas Fourest (représentants du personnel ARPE-ARB)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 5

Considérant Que le programme d'actions 2020 de l'ARPE-ARB s'appuie sur la gouvernance de l'Agence Régionale de la Biodiversité (comité technique de l'ARB, Commission spécialisée « ARB » du Comité Régional de la Biodiversité et au Comité de pilotage de l'ARB), et sur les comités de pilotage de chacune des missions permettant d'associer l'ensemble des partenaires de l'ARPE-ARB ;

Considérant Qu'il est organisé selon les quatre axes d'intervention inscrits dans ses statuts, qui contribuent aux quatre objectifs de la convention ARB ;

Considérant Que le programme d'actions 2020 affirme ces quatre grands axes d'interventions :

- Accompagner les collectivités et les démarches territoriales,
- Améliorer et valorisation les connaissances sur la biodiversité,
- Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs des territoires aux enjeux de la biodiversité et la transition écologique,
- Se positionner en cœur de réseaux pour la montée en compétence des acteurs territoriaux et le développement des projets territoriaux.

Considérant Qu'il se traduit par 29 actions ayant trait directement ou indirectement à la biodiversité ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'approuver le contenu du programme d'actions prévisionnel 2020 ;
- d'autoriser la Présidente à engager toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre, à effectuer toutes demandes de subventions auprès de ses partenaires et signer les documents et conventions y afférent ;
- d'autoriser la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 1.000.000 € et signer les documents y afférent ;
- d'autoriser la Présidente à recevoir des modifications de la part des collectivités membres qui ne remettraient pas en cause l'équilibre général du document.

Fait et délibéré à Marseille, le 6 mars 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI